

PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**Séance en date du 28 mai 2026****Présidence :**

M. Philippe ROINGEARD

Représentant de l'administration

Mme Claude OPHELE ; M. Pierre GABETTE

Titulaires représentants des personnels

Présents :

M. Sébastien SALVADOR BLANES ; Mme Lydia SEABRA ; M. Arnaud LECOUTEY ; M. Laurent BESSE ;
M. Alexandre DEROCHE ; Mme Marie-Laure FOUGERE

Excusées :

Mme Christèle MOUSSU ; Mme Paule GRAVERAN

Absentes :

Mme Juliette ROUSSEAU ; Mme Anne CHAILLOT

Suppléants représentants des personnels

Présents :

M. Benoît WOLF ; Mme Céline DUCOURNAU ; M. Gilles LASCHON ; M. Dimitri DUBE

Excusés :

Mme Sophie ROESCH ; Mme Marine MIQUEL ; M. Jean-Luc MERCIER

Absents :

Mme Magali MEIFFREN ; Mme Irène DOS SANTOS ; M. Olivier HOUSSEAU

Invités :

M. Thierry BROUARD, Mme Laurence TACONNAT ; M. Emmanuel NERON ; Mme Anne KHOURY ; M.
Philippe DEREUDDRE ; Mme Elvire DELCROS ; M. Grégoire BARGHAMIAN

Invité comme expert :

M. Louis MANIERE

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 2 avril et du 11 mai 2026 (pièces jointes- pour avis)
- 2) Déploiement de l'IA et charte de l'IA (pièce jointe- pour avis)
- 3) Présentation du rapport social unique 2024 (pièces jointes- pour avis)
- 4) Montant et nombre de primes RIPEC C3 à attribuer pour la campagne 2026 (pièces jointes- pour avis)

- 5) Nombre de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) à attribuer aux professeurs des universités-praticiens hospitaliers et aux maîtres de conférences des universités praticiens-hospitaliers titulaires et stagiaires, aux professeurs des universités de médecine générale et aux maîtres de conférences des universités de médecine générale titulaires et stagiaires pour la campagne 2026 (pièce jointe- pour avis)
- 6) Présentation de la circulaire relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'État dans le contexte de la hausse du coût des carburants (pièce jointe- pour avis)
- 7) Calendrier universitaire 2026-2027 et bilan énergétique sur la fermeture de février 2026 (pièce jointe- pour avis)
- 8) Locaux syndicaux et communication syndicale (pour information)

Le comité social d'administration s'est réuni le jeudi 28 mai 2026.
Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 9 heures.

M. Arnaud LECOUTEY (CFDT) est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

M. Benoit WOLF (CFDT) donne lecture en séance de la déclaration annexée au procès-verbal.

M. le Président demande que cette déclaration lui soit transmise.

M. le Président remercie M. Louis MANIERE pour sa participation à cette séance du comité social d'administration comme expert. Il interviendra sur le point 2 de l'ordre du jour.

1) Approbation des procès-verbaux du 2 avril et du 28 mai 2026

Avis favorable à l'unanimité.

2) Déploiement de l'IA et charte de l'IA

M. le Président indique que des amendements ont été transmis à la présidence par la CFDT et qu'ils ont été examinés par celle-ci.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry BROUARD, Vice-président en charge du numérique, de l'intelligence artificielle et de l'audiovisuel.

Un diaporama est présenté en séance par M. Thierry BROUARD.

1- Déploiement de l'intelligence artificielle et charte de l'intelligence artificielle

Contexte

L'Intelligence Artificielle Générative connaît actuellement un développement rapide dans l'ensemble des secteurs d'activité, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche. Face à cette évolution, l'université souhaite adopter une démarche progressive, encadrée et responsable afin d'étudier les usages possibles de ces outils dans les activités administratives. La stratégie envisagée ne vise pas une automatisation généralisée des métiers ni une substitution des agents.

L'objectif est avant tout :

- D'accompagner les personnels dans l'évolution des usages numériques ;
- De développer une culture commune autour de l'IA ;
- D'identifier de manière concertée des usages utiles et maîtrisés ;
- De garantir un cadre éthique, sécurisé et conforme à la réglementation.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'expérimentation progressive et de concertation



Une approche prudente et encadrée

La première phase du projet repose principalement sur :

- La sensibilisation des personnels ;
- La montée en compétence progressive ;
- L'analyse des usages possibles ;
- L'identification des limites et des risques ;
- La construction d'un cadre d'usage responsable.

Aucune généralisation massive d'outils IA n'est prévue à court terme.

Les éventuels cas d'usage étudiés devront répondre à plusieurs critères :

- Utilité réelle pour les agents ;
- Faisabilité opérationnelle ;
- Faible criticité ;
- Respect des règles de sécurité et de confidentialité.

Les outils d'IA seront considérés comme des outils d'assistance et non comme des outils décisionnels autonomes.

La validation humaine restera indispensable.

Une vigilance forte sur l'éthique, les données et l'impact environnemental

L'université souhaite placer les enjeux éthiques et de protection des données au cœur de la démarche.

Une charte d'usage de l'IA pour les activités administratives est également présentée afin de définir un cadre commun et sécurisé.

Conclusion

La stratégie proposée vise à permettre à l'université d'anticiper les évolutions liées à l'IA de manière mesurée et responsable.

L'objectif poursuivi est de construire progressivement un cadre d'usage raisonné de l'IA, au service des agents, des métiers et de la qualité du fonctionnement administratif.

M. Alexandre DEROCHÉ (FO) indique ne formuler aucune observation sur cette proposition de charte. Il s'interroge toutefois sur la portée juridique de ce document. M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services, répond que plusieurs chartes sont déjà en vigueur au sein de l'établissement, notamment celle relative au droit à la déconnexion, et précise que cette charte constitue avant tout un code de bonne conduite, sans portée réglementaire propre.

M. Gilles LASCHON (FSU) relève que cette charte concerne exclusivement l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre des activités administratives exercées par les personnels universitaires. Il estime qu'il serait pertinent de disposer d'un document unique encadrant également l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les activités d'enseignement et de recherche.

M. Sébastien SALVADOR BLANES (CFDT) souligne la nécessité d'accompagner les personnels par des actions de formation à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il souhaite, à ce titre, connaître les formations actuellement proposées par l'établissement. M. Emmanuel NERON, Vice-président du conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier propose de faire un renvoi, dans la charte, au plan de formation de l'université.

M. le Président souligne que cette charte a vocation à évoluer dans le temps et précise qu'elle fera l'objet d'une révision au minimum annuelle.



M. Arnaud LECOUTEY s'interroge sur le calendrier prévisionnel d'élaboration d'une charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la recherche. M. Thierry BROUARD répond que ce document devrait être disponible à l'automne prochain.

Avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de charte intégrant des demandes d'amendements formulées par la CFDT.

3) Présentation du rapport social unique 2024

M. le Président remercie M. Philippe DEREUDDRE, Chef du service études et pilotage à la Direction des Ressources Humaines, ainsi que Mme Elvire DELCROS, chargée d'études RH, pour leur présence lors de ce comité social d'administration.

Mme Anne KHOURY, Directrice des Ressources Humaines, précise que le rapport social unique 2025 est en cours d'élaboration et qu'il sera présenté au comité social d'administration en septembre prochain.

La parole est donnée à M. Philippe DEREUDDRE et à Mme Elvire DELCROS pour présenter les principaux points du rapport social unique 2024.

Un diaporama est présenté en séance, mettant l'accent sur les thématiques suivantes :

- Les effectifs ;
- L'apprentissage ;
- La formation ;
- La rémunération ;
- Les absences pour raison de santé ;
- L'organisation du travail

Sur les effectifs

Ce sont 1587 BIATSS et enseignants-chercheurs et enseignants titulaires au 31 décembre 2024.
Ce sont 1093 BIATSS et enseignants-chercheurs et enseignants contractuels au 31 décembre 2024.

Les données relatives aux effectifs mettent en évidence une dynamique globalement stable, avec une progression qui ralentit en 2024. Des évolutions différenciées sont observées selon les populations, ainsi qu'une évolution progressive de la structure des emplois. Le recours aux agents contractuels poursuit sa progression, tandis que le niveau élevé des départs en retraite renforce les enjeux de renouvellement des effectifs. La structure d'âge, globalement équilibrée, appelle une attention particulière sur les questions de transmission des compétences.

La politique en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'inscrit dans une dynamique positive, avec une progression observée chez les personnels BIATSS. Le taux global apparaît globalement stable, dans un contexte de hausse des effectifs, et reste en-deçà du seuil réglementaire.

Les départs en retraite restent à un niveau élevé avec 55 agents en 2024 et 46 attendus en 2025. Les enseignants-chercheurs et les enseignants représentent environ 60 % des départs, ce qui implique une anticipation forte sur les recrutements et la continuité pédagogique.

Du côté des personnels BIATSS, le nombre de départs reste également significatif et renforce les enjeux de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Sur l'apprentissage

Le développement de l'apprentissage se confirme, avec une augmentation significative du nombre d'apprentis, participant à l'attractivité de l'établissement et au renouvellement des compétences.

Sur la formation

En matière de formation, l'établissement maintient un investissement soutenu, avec un taux d'accès élevé des agents et un volume important d'actions réalisées, traduisant le rôle structurant de la formation dans l'accompagnement des évolutions des métiers.

327 formations ont été réalisées pour un coût de 239 030 euros en 2024. On observe une mobilisation forte des personnels BIATSS pour participer à des formations. On observe un faible taux d'annulation pour participer à des formations.

Sur la rémunération

La masse salariale connaît une évolution dynamique, principalement portée par des mesures nationales. Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes demeurent, le déploiement du plan d'actions pour l'égalité professionnelle devant tendre à les supprimer.

Sur les absences pour raison de santé

Les données relatives aux absences pour raison de santé mettent en évidence un volume global d'absences caractérisé par le poids des arrêts de longue durée, qui concentrent une part importante des jours d'absence.

Sur l'organisation du travail

Les éléments relatifs à l'organisation du travail confirment l'installation durable du télétravail dans les pratiques professionnelles. En 2024, 715 agents effectuent du télétravail soit 58 % de l'ensemble des personnels BIATSS de notre établissement. En grande majorité, les agents plébiscitent désormais une modalité souple avec, pour 76 % d'entre eux un cumul avec du télétravail occasionnel à distance et du télétravail régulier, contre 36 % en 2023 qui bénéficiaient du télétravail occasionnel à distance.

Le recours au compte épargne-temps progresse également, traduisant des évolutions dans les modes de gestion du temps de travail. En 2024, 715 agents effectuent du télétravail soit 58 % de l'ensemble des personnels BIATSS de notre établissement.

A l'issue de la présentation du rapport social unique 2024, les observations suivantes sont faites :

M. Sébastien SALVADOR BLANES demande que les effectifs des enseignants-chercheurs et des enseignants soient communiqués à l'exclusion des personnels hospitalo-universitaires.

M. Benoît WOLF (CFDT) indique qu'il serait intéressant de connaître les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes selon les catégories d'emploi.

Mme Marie-Laure FOUGERE (UNSA) indique qu'il serait intéressant de connaître, pour les congés de maladie ordinaire, le nombre moyen de jours d'absence.

Mme Céline DUCOURNAU (CFDT) demande que soit communiqué le nombre de jours inscrits sur les comptes épargne-temps, par catégorie de métiers.

M. Benoît WOLF demande s'il est possible de disposer du nombre de jours de télétravail effectués dans le cadre des plans de fortes chaleurs. Monsieur Emmanuel Néron s'interroge sur les éléments qui pourront ressortir de ces chiffres si ce n'est constater une hausse du nombre de jours télétravaillés au regard de la chaleur, ce qui en soi n'est pas très informatif. Il précise que d'une manière générale la demande d'indicateurs supplémentaires qui occasionne un travail des services doit pouvoir déboucher sur des éléments utilisables, d'analyse ou de pilotage.



M. Alexandre DEROCHÉ demande la communication d'un tableau croisant les effectifs des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS avec ceux des étudiants. Il souhaite que ces données soient présentées sur plusieurs années universitaires.

M. Arnaud LECOUEY demande que les périodes d'activation des plans de fortes chaleurs figurent dans le rapport social unique.

M. Alexandre DEROCHÉ souhaite obtenir des données relatives aux agents promouvables qui partent à la retraite sans avoir bénéficié d'une promotion.

M. Benoit WOLF ajoute qu'il serait également intéressant de disposer du nombre d'agents qui ne candidatent pas, ou plus, à une promotion.

Mme Céline DUCOURNAU rappelle que, lors du précédent rapport social unique, il avait été proposé de mettre en avant un suivi genré des agents à temps partiel, incluant leur répartition par quotité de travail. Bien que ces données figurent dans le rapport social unique 2024, elles ne sont pas valorisées dans la présentation. Elle souhaite qu'un suivi plus visible de cet indicateur soit assuré.

Avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique 2024.

4) Montant et nombre de primes RIPEC C3 à attribuer pour la campagne 2026

La parole est donnée à M. Emmanuel NERON.

Concernant le nombre de primes C3, nous arrivons à une phase de stabilisation du nombre de possibilités offertes chaque année. Ce sont 104 primes qui pourront être distribuées cette année.

Avis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. Benoit WOLF demande à disposer d'un bilan quantitatif des primes C3 attribuées (répartitions par corps / sexe, renouvellement etc.) ; M Emmanuel NERON s'interroge sur la pertinence de l'élément « renouvellement » : que va-t-on pouvoir en dire ? En revanche, un bilan de l'attribution des C3 est présenté en CAC annuellement. Celui-ci pourra être transmis pour information au CSA concernant la campagne précédente.

5) Nombre de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) à attribuer aux professeurs des universités praticiens hospitaliers et maîtres de conférences des universités praticiens hospitaliers titulaires et stagiaires, aux professeurs des universités de médecine générale et aux maîtres de conférences des universités de médecine générale titulaires et stagiaires pour la campagne 2026

Le nombre de prime d'encadrement doctoral et de recherche attribué chaque année est maintenu à 4.

Son montant de 3700 euros par an est aligné comme les années précédentes sur celui du RIPEC C3.

Avis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions.

6) Présentation de la circulaire relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents de l'État dans le contexte de la hausse du coût des carburants

La parole est donnée à M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services.

Le ministère de l'action et des comptes publics a adressé une circulaire qui propose un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour réduire les consommations de carburant et aider les agents



de l'État à faire face à la hausse du coût de ces derniers, sans porter atteinte à la continuité du service public.

Cette circulaire propose les orientations suivantes :

- Des propositions concernant les dispositifs d'organisation du travail et de prise en charge des trajets des agents ;
- La réduction des déplacements professionnels évitables ;
- La communication à destination des agents sur ces propositions.

M. Pierre GABETTE précise que les mesures proposées par cette circulaire sont temporaires et applicables du 28 mai jusqu'au 24 juillet prochain, jour de la fermeture pour 3 semaines de l'université.

Une communication, sur les modalités de mise en œuvre à l'université de Tours, de la circulaire du ministère est prévue auprès de tous les personnels.

Mme Marie-Laure FOUGERE souligne que les personnels affectés sur le site de Blois sont particulièrement impactés par les déplacements vers Tours, tant en termes de temps de trajet que de coûts de carburant. M. Pierre GABETTE indique qu'il portera une attention particulière à leur situation et veillera à favoriser, lorsque cela est possible, l'organisation de réunions en distanciel ou en format hybride.

M. Alexandre DEROCHÉ indique, au nom de FO, qu'il ne soutiendra pas les mesures préconisées par cette circulaire, qu'il juge insuffisantes au regard des enjeux et des attentes des personnels. Il souligne par ailleurs que l'attribution de jours de télétravail, subordonnée à l'accord du supérieur hiérarchique, est susceptible de générer des disparités de traitement entre les composantes et les services, voire au sein d'une même composante ou d'un même service.

Avis favorable émis par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention à la déclinaison, à l'université de Tours, de la circulaire du ministère.

7- Calendrier universitaire 2026-2027 et bilan énergétique sur la fermeture de février 2026

La parole est donnée à M. Grégoire BARGHAMIAN, Responsable du Pôle énergie au service technique de l'immobilier pour présenter le bilan énergétique sur la fermeture de février dernier.

Le bilan énergétique sur la fermeture de février 2026 fait apparaître une baisse de 23 % des économies par rapport à l'année précédente. Ceci est majoritairement causé par une météo plus clémente (33% environ).

Sur le bilan global des consommations d'énergies des années 2024 et 2025, elles présentent des économies importantes, en 2025 par rapport à 2019 (plan sobriété) :

-20% sur le périmètre des bâtiments « décret tertiaire »

-11% sur le périmètre de l'ensemble des bâtiments.

Concernant la partie financière, la tendance sur l'énergie est à la baisse, 3,8M€ en 2025 (-400 k€ par rapport à 2024, -1,4M€ par rapport à 2023). Mais cela représente +1,3M€ par rapport à 2019.

Les taxes liées à l'énergie sont en hausse (gaz naturel notamment), cette conjoncture renforce l'attrait des réseaux de chaleur décarbonée. Sujet au cœur de la transition énergétique engagée par l'université avec les raccordements sous 5 ans de plusieurs sites universitaires. C'est 85 à 99% de notre consommation de gaz naturel actuelle qui pourrait être ainsi décarbonée.

Les dates de fermetures annuelles suivantes sont proposées :



Vacances de Noël : du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027 inclus

Vacances d'hiver : du 1^{er} mars au 5 mars 2027 inclus

Pont de l'Ascension : vendredi 7 mai 2027

Lundi de Pentecôte -journée de solidarité : lundi 17 mai 2027

Vacances d'été : du 26 juillet au 13 août 2027 inclus

Ces dates de fermeture ont été approuvées par 7 voix pour et 2 voix contre.

8- Locaux syndicaux et communication syndicale

Le conseil d'administration a approuvé les modalités d'exercice du droit syndical au sein de notre établissement. Ces modalités concernent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la mise à disposition de locaux et l'affichage des documents d'origine syndicale.

La mise en œuvre de ces mesures est en cours au sein de notre établissement.

M. Benoit WOLF propose que le local actuellement attribué aux organisations syndicales sur le site du Plat d'Étain soit remplacé par une salle située sur le site Fromont. Mme Claude OPHELE indique que cette demande nécessite d'être étudiée avant qu'une réponse puisse être apportée à cette sollicitation. En effet, la salle pressentie sur Fromont n'est actuellement pas en capacité d'accueillir du public.

M. Benoit WOLF ajoute que la question relative au droit d'affichage des organisations syndicales dans nos locaux demeure à ce jour sans réponse. Mme Claude OPHELE indique que cette demande est en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Fait à Tours, le 4 juin 2026

Le Président de l'université de Tours

Philippe ROINGEARD

La secrétaire de séance

Florence LAGIERE

Le secrétaire adjoint de séance

Arnaud LECOUTEY



PJ : déclaration de la CFDT

